

**Note sur la campagne d'attribution des contrats doctoraux 2024****Dépôt des dossiers de candidature**

La campagne d'attribution des contrats doctoraux par l'École Doctorale 624 s'inscrit dans le cadre du décret n°2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche (notamment son article 2) et de l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel, consultables sur [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr). Voir aussi : <https://u-paris.fr/doctorat/le-contrat-doctoral/>

Conformément à l'article 3.3 du Règlement intérieur de l'ED, ne peuvent participer au concours que les étudiant-es ayant obtenu un Master 2 avec au minimum la mention Bien (ou équivalent).

Selon l'article 4 (adopté lors du conseil du 9 mars 2020) du Règlement intérieur de l'ED :

- Un-e directeur-riche de thèse HDR ne présente pas plus d'un-e candidat-e par session.
- Un-e même candidat-e n'est autorisé-e à concourir que deux fois ;
- Le nombre de candidat-es auditionné-es par chacune des deux commissions (en une journée) sera de trois fois le nombre de CD alloués à chaque commission, et au maximum de 20 personnes. Le cas échéant, le Bureau sera amené à demander aux unités de recherche de classer leurs candidat-es respectif-ves, afin d'écarter des dossiers excédentaires sur la base de ce classement.

*\*NB : Si ce cas se présente, le classement devra être envoyé à l'ED pour le **mardi 25 juin 2024 – 17h**.*

**Les candidat-es feront parvenir leurs dossiers de candidature à l'ED au plus tard le **mardi 18 juin 2024 – 12h**, (délai de rigueur) en format PDF par courriel : [ed624.sds@u-paris.fr](mailto:ed624.sds@u-paris.fr). Ces dossiers devront être complets et contenir les pièces indiquées ci-dessous. Tout dossier incomplet ne sera pas recevable.**

Contact Département 1 : Jérôme Brocheriou, [jerome.brocheriou@u-paris.fr](mailto:jerome.brocheriou@u-paris.fr)

Contact Département 2 : Sarah Rahmani, [sarah.rahmani@u-paris.fr](mailto:sarah.rahmani@u-paris.fr)

**Les candidat-es envoient un fichier PDF unique, comportant dans l'ordre suivant :**

- \* la "fiche synthétique" dûment remplie, indiquant notamment le nom de la directrice ou du directeur de thèse, ainsi que le nom de l'unité de recherche concernée (obligatoires) ;
- \* le projet de recherche détaillé (10 pages max.) comportant le projet scientifique, l'état de l'art, les questions soulevées, les méthodes et terrains de recherche (dont la faisabilité et les éventuelles questions éthiques soulevées), les collaborations envisagées, le calendrier prévisionnel de recherche, la bibliographie ;
- \* un CV détaillant le parcours de formation, les expériences de recherche, les mémoires réalisés ;
- \* les relevés de notes et de réussite de la première année de Master (M1) et de la deuxième année de Master (M2). Les candidat-es actuellement inscrit-es en M2 fourniront une attestation de soutenance et un relevé de notes (éventuellement provisoire) **au plus tard avant l'audition** ;
- \* la fiche d'appréciation du projet par la directrice ou le directeur de thèse pressenti-e, obligatoirement contresignée par la directrice ou le directeur de l'unité de recherche concernée ;
- \* une synthèse du mémoire de Master 2, indiquant la problématique, la méthodologie, le plan, la bibliographie et les résultats (en 2-10 pages max., hors bibliographie).

Le Bureau de l'ED se prononce sur la recevabilité et l'admissibilité des candidatures.

ED 624  
**Sciences des Sociétés**

**Indications concernant le déroulement de la procédure de sélection**

Selon le Règlement intérieur de l'ED (article 4), deux commissions d'attribution des contrats doctoraux (correspondant aux périmètres respectifs des départements SdS 1 et SdS 2 de l'ED) siégeront en parallèle pour auditionner les candidat-es. **Les auditions auront lieu le mardi 2 juillet 2024 toute la journée** en présentiel (en Sorbonne). L'ordre de passage sera déterminé par le Bureau de l'ED le mercredi 26 juin 2024, en même temps que seront envoyées les convocations.

Chaque commission est composée des directeur-rices ou représentant-es HDR d'unités de recherche (ne présentant pas de candidat-e) et de membres extérieurs du conseil de l'ED :

- la commission 1, présidée par Antoine Rebérioux, regroupe les membres des 8 unités de recherche du département SDS 1 et 3 membres extérieurs ;
- la commission 2, présidée par Véronique Petit, regroupe les membres des 8 unités de recherche du département SDS 2 et 2 membres extérieurs.

L'ensemble des membres de chaque commission participe au vote. Les membres de la Direction de l'ED 624 animent les réunions, mais ne participent pas au vote. Un-e représentant-e doctorant-e, élu-e du conseil de l'ED, assiste à chacune des commissions, en qualité d'observateur-riche, sans droit de vote ni participation à la délibération.

Chaque commission auditionne les candidat-es et produit un classement. Les listes principales (non ordonnées, par ordre alphabétique) et les listes complémentaires (ordonnées par rang) sont validées par les deux commissions réunies en délibération finale.

**NB : 14 contrats doctoraux** ont été attribués à l'ED 624 au titre de la campagne de 2024. Conformément à notre règlement intérieur, chacun des départements se verra attribué 7 contrats.

La Direction de l'ED 624  
Véronique Petit et Antoine Rebérioux